

SITE NATURA 2000 FR 1102007 « RIVIERE DU VANNETIN »



Compte-rendu du Comité de pilotage du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » 12 décembre 2022

Lieu : Siège de la Communauté de Communes des 2 Morin – LA FERTE GAUCHER

Rédigé par : Marion GRIMAUD – Fédération de Seine et Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Diffusé le : 6 janvier 2023

La présentation ainsi que ce compte-rendu sont également téléchargeables sur le site Internet du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin » : <http://seine-et-marne.n2000.fr/natura-2000-en-seine-et-marne/le-vannetin/documents-a-telecharger>

1.1. Personnes présentes ou représentées

| PRENOM | NOM | ORGANISME |
|-----------|---------------|--|
| Philippe | DE VESTELE | Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Rivière du Vannetin », vice-président de la Communauté de Communes des 2 Morin, président du SMAGE |
| Marion | GRIMAUD | Chargée d'études Natura 2000 – Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique |
| Jessica | STONINA | Chargée d'instruction Natura 2000 et biodiversité - DDT 77 |
| Cyril | EPICOCO | DRIEAT |
| Lauriane | QUIBLER | DRIEAT |
| Pierre | GOLFIER | Agence de l'Eau Seine-Normandie |
| Laura | MANTEAU | Agence de l'Eau Seine-Normandie |
| Safiya | CISSE | CD 77 / SEPOMA |
| Emmanuel | BERROD | CD 77 / SIREN |
| Wendy | WEISS | SMAGE 2 Morin |
| Nils | DELCOURT | SMAGE 2 Morin |
| Jonas | BOGACZYK | SMAGE 2 Morin |
| Maxime | LESIMPLE | Responsable technique – Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique |
| Alexandre | BORDEREAU | Communauté de Communes des 2 Morins |
| Elisabeth | De VIGNERAL | Syndicat Interdépartemental de la Propriété privée rurale Ile de France |
| Renée | CHABRILLANGES | Maire de St Siméon |

SITE NATURA 2000 FR 1102007 « RIVIERE DU VANNETIN »



| PRENOM | NOM | ORGANISME |
|--------|-----------|-------------------------|
| André | TRAWINSKI | Maire de Chartronges |
| Claude | LECOQ | Maire de Leudon-en-Brie |

Personnes excusées :

Antoine CHARPENTIER (Région Ile-de-France) ; Camille HUREZ (Comité Ile-de-France Canoë-Kayak et sports de Pagaie) ; Marine LAUER (Centre Nationale de la Propriété Forestière Ile de France et Centre Val de Loire) ;

Ordre du jour de la réunion :

- ✓ Présentation des actions réalisées dans le cadre de l'animation du site du Vannetin en 2021
- ✓ Perspectives pour l'animation du site en 2023
- ✓ Temps d'échanges

Déroulé de la réunion

Les actions réalisées dans le cadre de l'animation du site sont présentées par Marion GRIMAUD, chargée d'étude Natura 2000 du site du Vannetin.

A la fin de la présentation, la discussion est ouverte pour répondre aux éventuelles questions et pour échanger sur les perspectives à venir de l'animation du site.



2. Résumé des échanges

2.1. Communication, sensibilisation

La commune de St Siméon demande si l'animatrice choisi l'établissement scolaire dans laquelle l'animation est réalisée.

L'animatrice répond qu'une animation gratuite est proposée à toutes les écoles situées sur le site Natura 2000 chaque année. Si une école est intéressée, elle peut directement contacter l'animatrice pour réserver l'animation.

L'animation n'est pas encore réservée pour l'année 2023.

L'animation proposée est destinée aux classes allant du CE2 au CM2. Elle a pour but de faire découvrir la rivière et les poissons aux enfants.

2.2. Contractualisation Natura 2000

A la suite de la présentation du contrat Natura 2000 mis en place à Choisy-en-Brie, M. DE VESTELE s'interroge sur le coût d'une telle opération.

L'animatrice indique que le devis retenu s'élevait à 9000 € environ pour l'ensemble des travaux : restauration de berge et restauration hydromorphologique.

M. LESIMPLE de la Fédération de Pêche de Seine-et-Marne fait remarquer qu'avec l'inflation que l'on connaît actuellement, le coût des interventions et des matériaux à très certainement augmenter depuis l'établissement des devis du contrat, et les montants demandés ne correspondent plus à la réalité des montants actuels.

M. LESIMPLE interroge les services de l'Etat sur la possibilité d'effectuer un avenant au contrat afin de pouvoir réaliser l'ensemble des travaux prévus dans le contrat.

La DDT et la DRIEAT répondent qu'il n'est plus possible de réaliser un avenant depuis le mois de septembre 2022 étant donné le changement de compétence Natura 2000 vers la région au 1^{er} janvier 2023.

Cependant, le contrat ayant été signé avant le changement de compétence vers la région au 1^{er} janvier 2023, il serait possible de réaliser un avenant. Pour cela il faut faire le même type de dossier que pour établir un contrat. En revanche, celui-ci ne sera pas instruit immédiatement, la région sera très certainement la structure qui le signera dû au changement de compétence.

M. LESIMPLE interroge également le SMAGE des 2 Morin a propos du contrat Natura 2000 et de l'avancé du dossier de déclaration Loi sur l'Eau qui est obligatoire pour la réalisation des travaux et pour lequel il s'était engagé à rédiger.

Le SMAGE répond que le dossier de déclaration est en cours de validation, l'échéance pour le dépôt du dossier s'étend jusqu'au mois de mars 2023. La charge de travail du SMAGE est aujourd'hui très importante ce qui laisse peu de temps pour faire avancer le dossier. Il précise qu'à l'avenir, le SMAGE ne pourra pas être partenaire sur des contrats comme celui-ci car cela demande trop de temps.

Afin de faire avancer le contrat de Choisy-en-Brie, M. LESIMPLE propose de reprendre la main sur le dossier de déclaration afin de le terminer et le transmettre aux services de l'Etat.

Le SMAGE répond que cela serait possible, toutefois il souhaite le terminer dans les temps avant l'échéance de mars 2023.

SITE NATURA 2000 FR 1102007 « RIVIERE DU VANNETIN »



La commune de St Siméon demande si le propriétaire du Moulin de Mizande est bien éligible aux contrats Natura 2000 pour toutes ces parcelles.

L'animatrice répond que les parcelles du moulin de Mizande faisant partie du périmètre Natura 2000 du Vannetin sont déjà engagées avec la charte N2000. Le propriétaire adhère à la charte N2000 depuis 2014. De ce fait, elles sont également éligibles pour la mise en place d'un contrat Natura 2000. Si le propriétaire a des projets de gestion, d'entretien ou de restauration sur ses parcelles, il peut prendre contact avec l'animatrice afin de définir quel type de contrat peut être envisagé.

M. LECOQ, maire de Leudon-en-Brie, fait part au membre du comité de pilotage des problèmes qu'il rencontre à cause de la présence de ragondins. Les ragondins sont en effet très présents sur sa commune, si bien qu'ils détruisent les berges en creusant leur terrier. Un piégeur professionnel est engagé sur la commune afin de réguler la population mais elle est toujours aussi présente.

M. LECOQ demande quelles pourraient être les solutions pour contrôler et faire diminuer cette population mais aussi pour gérer et entretenir les berges endommagées.

Pour un effet significatif sur la population de ragondins, il faudrait réaliser un aménagement (restauration hydromorphologique des berges, du lit, etc.) et un entretien sur l'ensemble du linéaire concerné, dont la compétence est du ressort du syndicat de rivière (SMAGE des 2 Morin). L'animatrice répond que des contrats N2000 sont également possibles pour les propriétaires volontaires.

2.3. Suivis scientifiques

Mme. WEISS du SMAGE 2 Morin, demande si un suivi de la mulette épaisse par bathyscope est possible sur le Vannetin et si cela était prévu dans les suivis 2023.

L'animatrice répond que le suivi par bathyscope est tout à fait possible, cela a d'ailleurs déjà été réalisé en 2014. Ce type de suivi n'est pas envisagé en 2023 car nous avons déjà une connaissance plus précise de la répartition des populations de mulette épaisse grâce à l'étude de l'ADN environnemental réalisé en 2020. De plus, le suivi par bathyscope a un impact sur les populations du fait du piétinement dans le lit de la rivière par l'opérateur.

Le SMAGE demande également si une étude pour caractériser l'âge des populations est envisagée. La Fédération de Pêche répond que cela n'est pas le cas pour le moment, ce type d'étude demande de la préparation, soit plus de temps et de travail et cela n'est pas compris dans le marché Natura 2000.

L'Agence de l'eau Seine-Normandie informe les membres du Comité de Pilotage de l'existence d'un nouveau programme de financement de l'Etat appelé « Fond Vert » et qui comprend un axe sur la biodiversité. Une telle étude sur la mulette épaisse pourrait éventuellement bénéficier de cette source de financement.

M. BOGACZYK du SMAGE 2 Morin s'interroge sur les causes du colmatage observé sur le Vannetin. La Fédération de Pêche répond que le colmatage de la rivière est principalement dû aux nombreux drains agricoles présents sur le territoire ainsi qu'à la présence des ouvrages bloquant la circulation des sédiments.

Le SMAGE informe qu'une étude de la restauration de la tête de bassin du Vannetin est en projet. Le lancement de l'étude est envisagé courant 2023.